
N° 1996-0449 - Déplacements et voirie + environnement, propreté, eau et assainissement - Feyzin - Régularisation d'une servitude publique de passage de canalisation d'eaux usées dans une parcelle constituant le terrain d'assiette de la rue Jules Massenet - Acquisition du terrain d'assiette de la rue Maurice Ravel, le tout appartenant aux associations syndicales Roseraie I et II - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition de l'assiette de la rue Maurice Ravel à Feyzin, d'une superficie de 3 176 mètres carrés, en vue de son classement dans le domaine public communautaire de voirie et la constitution d'une servitudepublique de passage de canalisation d'eaux usées d'une largeur de 3 mètres sur une longueur de 376 mètres s'exerçant sur une parcelle constituant le terrain d'assiette de la rue Jules Massenet.

Aux termes de la convention qui vous est présentée, cette servitude et cette cession seraient consenties à titre gracieux par les associations syndicales Roseraie I et Roseraie II, actuelles propriétaires des biens concernés ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,